



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 22 mai 2025

COLLECTIF FEMMES-MIXITÉ

FÉMINISTES TANT QU'IL LE FAUDRA...

L'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité arrive à son terme.

Le collectif femmes-mixité fédéral CGT, impliqué auprès de ses collectifs régionaux, a décidé de dénoncer l'accord actuel afin d'imposer des négociations et de gagner de nouveaux droits pour les cheminotes et les cheminots.

Alors qu'un nouvel accord doit être négocié prochainement, la CGT souhaite, en premier lieu, élargir son champ d'application à l'ensemble des sociétés SNCF, ainsi qu'aux filiales Voyageurs issues d'appels d'offres dans le cadre des contrats de service public, au GIE, à Hexafret et à Technis.

UN ACCORD PAS À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Sous couvert de nombreux tableaux et indicateurs sans réelles données exploitables, la direction se gargarise, même au-delà de nos frontières, de ses actions pour une féminisation du rail... Mais la réalité des cheminotes et cheminots est bien différente !

Le taux de féminisation dans les métiers dit techniques reste encore très faible. Encore de trop nombreux sites de travail n'ont pas de vestiaires ou de toilettes pour les femmes, avec eau et savon. Pour les roulants, le temps pour s'y rendre n'est pas pris en compte, y compris avec des crochets de plus en plus courts dans les roulements.

La surreprésentation des femmes dans d'autres métiers (infirmières, médico-sociaux...) démontre qu'un travail sur la mixité doit être véritablement engagé.

Aussi, dans l'encadrement, la mixité doit également progresser, les femmes et les hommes doivent avoir les mêmes possibilités d'accès à tous les postes à responsabilité.

Les inégalités salariales persistent et s'intensifient selon les bassins d'emploi et selon les métiers depuis la transposition de l'accord de branche « Classifications / Rémunérations ». De plus, les indicateurs fournis par la direction ne permettent pas de réaliser une mesure précise de l'écart existant. Pour la CGT, la direction doit s'engager à transmettre aux représentants du personnel, le salaire médian genré par classe, par ancienneté, pour permettre une analyse très précise de la situation.

Enfin, toute discrimination doit être dénoncée et l'entreprise doit garantir une égalité salariale à tous les cheminots contractuels ou statutaires.

GAGNONS L'ÉGALITÉ GRÂCE À NOS REVENDICATIONS

À travers sa revendication pour un Nouveau Statut du Travail Cheminots, la CGT est force de proposition pour gagner de nouveaux droits, l'égalité professionnelle, lutter contre les discriminations et améliorer les conditions de travail. Elle mettra tout en œuvre, dans le cadre des actions proposées, pour les faire appliquer.

Lors des prochaines négociations sur l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité, la CGT exigera :

- La mise en place de la grille unique salariale garantissant la reconnaissance des savoirs et savoir-faire, un déroulement de carrière automatique et un salaire mensuel minimum sans diplôme et sans ancienneté de 2 000 € afin de gommer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes.
- Des indicateurs précis sur le salaire médian par classe et par ancienneté doivent être fournis afin de rectifier les inégalités si elles existent.



- La création de comité de Proximité Santé-Sécurité-Conditions de travail pour permettre l'amélioration des conditions et de l'organisation du travail : mise en place des 32 heures sans perte de salaire pour tous les cheminots, aménagement des locaux (vestiaires, toilettes avec eau et savon, salle d'allaitement, ...), respect de l'équilibre vie privée/ vie professionnelle.
- Une formation professionnelle de qualité avec des délais de prévenance de 2 mois minimum, la prise en charge des frais d'hébergement, des frais de garde afin de permettre aux parents de mieux s'organiser et de pouvoir s'émanciper dans leur travail.
- Une meilleure prise en compte de la maternité avec de nouveaux droits lors de la grossesse, PMA, FIV et démarche d'adoption avec autorisation d'absence pour conjoint et une réelle prise en compte du retour de la femme après sa grossesse.
- La progression du recrutement des femmes afin de gagner la mixité dans tous les métiers du ferroviaire. Le budget alloué doit être conséquent et doit permettre l'adaptation des tenues et des outils à toutes les cheminotes et cheminots et des objectifs chiffrés doivent apparaître dans l'accord.

**ENSEMBLE, ALLONS GAGNER NOS REVENDICATIONS
POUR PERMETTRE AUX FEMMES D'ACCÉDER
À TOUS LES EMPLOIS DE LA BRANCHE FERROVIAIRE !**

